



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan d'action Devoirs Faits 2021-2022

Au collège, le programme Devoirs faits est renforcé. Il a pour double objectif d'offrir à tous les élèves volontaires un service d'accompagnement aux devoirs et d'aider les élèves en difficulté. Il doit être conçu en fonction des besoins des élèves, de façon à favoriser une forme de sérénité à la maison sur ces sujets. Il contribue aussi à la réduction des inégalités. Il offre aux équipes l'occasion de rendre explicite les attendus des «devoirs» pour les élèves et pour leurs familles.

Ce travail en dehors de la classe, donné aux élèves par les enseignants, doit s'intégrer naturellement aux enseignements dispensés en classe.

Il a vocation à favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire, de manière à permettre aux élèves de bien percevoir le sens des activités proposées et le bénéfice qu'ils peuvent en tirer.

L'académie de Versailles ouvre de nouvelles perspectives à travers ce plan d'action académique.

Il permettra de proposer « devoirs faits » à un plus grand nombre d'élèves, d'améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs et de favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire.

Ce nouveau plan d'action comprend trois axes :

Projet académique 2021-2024 :

Axe 1 S'adapter aux besoins des élèves et des territoires.

Objectif 5 du PA - Stimuler l'intelligence collective, accroître et valoriser les compétences.

Axe 2 Promouvoir l'engagement des élèves dans un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite.

Objectif 1 du PA - S'épanouir dans les apprentissages.

Objectif 2 du PA - Stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement.

Objectif 8 du PA - Contribuer au bonheur à l'école, des lieux pour bien vivre ensemble.

Axe 3 Renforcer l'alliance avec les partenaires et les familles.

Objectif 7 du PA - Accélérer le succès des territoires et s'appuyer sur les alliances éducatives.

Un comité de pilotage, chargé de l'élaboration du programme Devoirs faits a été constitué. Il est composé d'un groupe de pilotage restreint :

- Un IA-IPR : Fabien AUDY
- Le CT-EVS académique : Pascal GILLE

De Pilotes départementaux :

- DAASEN, Essonne : Olivier DELMAS
- DAASEN, Hauts-de-Seine : Mariane TANZI
- DAASEN, Val d'Oise : Sébastien DEMORGON
- DAASEN, Yvelines : Brigitte LACOSTE

D'un groupe de pilotage élargi comprenant le groupe de pilotage restreint et pilotes départementaux et :

- Le Délégué Académique au Numérique : Fabrice GELY
- La conseillère technique académique premier degré : Olivier ACHTOUK
- La conseillère technique académique service social : Séverine HENNEBICK
- Une IA-IPR : Emilie NGUYEN
- Une IEN second degré : Brigitte ROUGIER
- La cheffe de la DOS : Anne MEUDEC
- Un personnel de direction : Léa VISO
- La correspondante académique éducation prioritaire : Olivier COMBAULT
- La chargée de mission académique Devoirs faits : Anne-Sophie JACQUOT



S'adapter aux besoins des élèves et des territoires.

Le programme Devoirs faits engage une pluralité d'acteurs :

- Les inspecteurs et les chefs d'établissements chargés du pilotage ;
- Les coordonnateurs Devoirs faits, en appui à ce pilotage ;
- Les professeurs dans la classe qui accompagnent les élèves dans l'apprentissage de leur autonomie ;
- Les intervenants dans le programme Devoirs faits (Enseignants, CPE, assistants d'éducation et pédagogiques, volontaire en service civique, intervenants extérieurs, étudiants, ...);
- Les partenaires associatifs.

• **Objectif 1**

Piloter le programme Devoirs faits pour faire évoluer les pratiques professionnelles liées aux devoirs et au travail personnel de l'élève.

→ **Des leviers :**

- Les réflexions autour du suivi de l'élève et de l'évaluation.
- Les dynamiques des équipes pédagogiques et éducatives au service de la réussite de tous les élèves.

→ **Des actions :**

- Identifier les besoins des élèves (évaluations nationales de 6^e).
- Communiquer en direction des inspecteurs, des chefs d'établissements, des correspondants et animateurs de bassin, des coordonnateurs du programme Devoirs faits ;
- Articuler devoirs faits à d'autres domaines de formation et d'études ;
- Mettre à disposition des outils de pilotage et de diffusion (Madmagz ; livret à destination des chefs d'établissement, page DF du site académique).

• **Objectif 2**

Renforcer et généraliser la coordination pédagogique de Devoirs faits dans les établissements.

→ **Des leviers :**

- Le coordonnateur Devoirs faits, un acteur clé du programme ;
- Le conseil pédagogique comme instance d'impulsion et de réflexion.

→ **Des actions :**

- Attribuer une IMP par collège pour le coordonnateur Devoirs faits ;
- Accompagner les chefs d'établissement pour élaborer une lettre de mission pour les coordonnateurs Devoirs faits ;
- Rendre explicite les attendus des devoirs.

• **Objectif 3**

Mettre en place des dynamiques collectives de formation.

→ **Des leviers :**

- Articulation des composantes organisationnelles et pédagogiques de Devoirs faits ;
- Formation continue des personnels d'éducation, d'enseignement et des intervenants extérieurs ;
- Des formations sur mesure pour les équipes pédagogiques et éducatives, les FIL ;
- L'appui des chercheurs.

→ **Des actions :**

- Elaborer des parcours de formation adaptés à tous les besoins ;
- Organiser des FIL en établissement ;
- Organiser des FIL inter-degrés ou inter-cycles ;
- Organiser des FIL inter-établissements ;
- Mettre en place des parcours de formation des coordonnateurs Devoirs faits ;
- Créer des communautés autour du programme Devoirs faits ;
- Développer des partenariats avec la recherche.

• Objectif 4

Engager des dynamiques différenciées et adaptées à chacun des territoires.

→ Des leviers :

- Outil de pilotage permettant un suivi du développement du programme Devoirs faits (cartographie interactive) ;
- Les réseaux académiques de l'Education prioritaire ;
- Les Programme des cités éducatives ;
- Les coordonnateurs des réseaux d'Education Prioritaire ;
- Le déploiement dans les 3e prépa-métiers ;
- La mobilisation des acteurs des bassins.

→ Des actions :

- Articuler l'ensemble des dispositifs d'aide aux devoirs sur les territoires avec le programme Devoirs faits ;
- Associer les coordonnateurs des réseaux d'Education Prioritaire au programme Devoirs faits ;
- Engager une dynamique spécifique sur les cités éducatives ;
- Déployer Devoirs Faits dans les 3e prépa-métiers ;
- Identifier des chefs d'établissement référents Devoirs faits dans les bassins ;
- Animer des réseaux de coordonnateurs à l'échelle du bassin et à l'échelle académique.



Promouvoir l'engagement des élèves dans un environnement favorisant un climat de confiance et de réussite.

Dès la maternelle et jusqu'au lycée, la réussite scolaire des élèves est fortement corrélée au bien-être (cf. résultats de PISA, Volume III : le bien-être des élèves, 2018). L'organisation mondiale de la santé (OMS) promeut une approche positive, intégrée et holistique de la santé afin de tendre vers un bien-être global et durable pour tous.

• Objectif 1

Stimuler l'autonomie et la persévérance.

→ Des leviers :

- La communication entre prescripteurs et encadrants ;
- L'accompagnement des intervenants ;
- La synergie des acteurs.

→ Des actions :

- Développer ou renforcer les compétences psychosociales chez le jeune ;
- Penser les temporalités du travail personnel ;
- Articuler, coordonner, renforcer le travail avec les partenaires.

• Objectif 2

Créer un environnement scolaire favorable à sa réussite.

→ Des leviers :

- La souplesse du programme ;
- L'aménagement des espaces de travail repensés ;
- La prise en compte des rythmes majeurs de l'adolescent.

→ Des actions :

- Repenser les lieux pour apprendre ;
- Mettre en oeuvre la démarche école promotrice de santé.

• Objectif 3

Favoriser l'engagement au sein de Devoirs faits.

→ Des leviers :

- Les CVC dans l'impulsion du programme ;
- Le mentorat ;
- Le tutorat entre élèves.

→ Des actions :

- Engager les CVC dans l'impulsion du programme ;
- S'appuyer sur les délégués des élèves ;
- Engager et valoriser le tutorat entre élèves.

Axe 3

Renforcer l'alliance avec les partenaires et les familles.

Si la participation au programme Devoirs faits se fait sur la base du volontariat, l'engagement des élèves qui en ont le plus besoin doit être suscité. La mise en place de Devoirs faits doit être réalisée en concertation avec les élèves mais aussi avec les familles et les partenaires. En renforçant l'alliance élève-école-famille-partenaires, les conditions nécessaires seront réunies à la réussite de chaque élève.

• Objectif 1

Consolider des partenariats associatifs existants et en engager de nouveaux.

→ **Des leviers :**

- Les conventions avec les partenaires ;
- Les nouveaux collectifs associatifs.

→ **Des actions :**

- Renforcer les partenariats avec l'AFEV, ZUPDECO, EXPLI-CITE, Energie jeunes ;
- Identifier de nouveaux partenaires associatifs.

• Objectif 2

Engager des étudiants des grandes écoles et des universités dans le programme Devoirs Faits.

→ **Des leviers :**

- Le parcours citoyenneté des grandes écoles ;
- Le Service civique.

→ **Des actions :**

- Bâtir des partenariats avec l'ESSEC, Sciences Po, HEC ;
- Permettre à des étudiants d'intervenir dans le programme Devoirs faits.

• Objectif 3

Développer les échanges entre les familles et les équipes pédagogiques et éducatives autour de Devoirs faits.

→ **Des leviers :**

- Les espaces parents ;
- L'opération «**Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants**» (OEPRE) ;
- Les séminaires parents.

→ **Des actions :**

- Organiser des conférences-débats avec les familles à différentes échelles (établissement, bassin, département) ;
- Ouvrir les temps Devoirs faits aux parents d'élèves ;
- Créer un vivier d'intervenants en direction des parents d'élèves ;
- Donner des outils aux professionnels pour organiser des débats avec les parents ;
- Former les personnels à coopérer avec les familles.

